

WEBSILON

Conditions générales de vente

Les conditions générales et particulières de vente WEBSILON ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles WEBSILON met à la disposition du CLIENT ses prestations et services.

Entre les soussignés :

WEBSILON :

auto-entreprise dont le numéro de SIRET est 51432949900040 et dont le siège social est situé au quartier Bildou, 07230 Lablachère - Prise en la personne de son représentant légal : M. Baptiste Oddos.

Ou

M. Baptiste Oddos, sous le statut du portage salarial qui est à ce titre, adhérent de webportage NODALYS, qui assure la gestion administrative de son activité et dont les coordonnées suivent :

Webportage NODALYS, RCS AIX-EN-PROVENCE : 483 180 808. Adresse de facturation : L'Escapade Bât. E, Avenue Paul Jullien, 13100 Le Tholonet.

Selon indications portées sur la facture.
Ci-après dénommée **WEBSILON**

D'une part

Et le souscripteur :

Le **CLIENT** signataire d'un devis produit par WEBSILON stipulant les produits ou prestations de WEBSILON.

Ci-après dénommée le CLIENT.
D'autre part

Article 1. Préambule : Déclaration des parties

Les parties déclarent savoir que l'Internet est un réseau divisé en portions dont le fonctionnement repose sur la coopération entre les opérateurs des différents réseaux sans qu'il y ait aucune obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre eux. Les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres. Nul ne peut garantir le fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

Article 2. Objet du contrat

La signature par le CLIENT d'un devis produit par WEBSILON implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente et particulières auxquelles il se réfère.

Les « caractéristiques techniques détaillées » de chaque produit ou prestation sont stipulées sur ce devis et font office de cahier des charges.

Le devis devra recevoir la signature du CLIENT et être retourné, à cet effet et sans délai, à WEBSILON par courrier ou par mail (devis scanné), accompagné de son acompte ou règlement. WEBSILON ne reconnaît en aucun cas les éventuelles Conditions Générales des clients, qu'elles soient totalement ou partiellement différentes des présentes, sauf accord écrit dérogatoire de WEBSILON. Toute clause contraire est réputée non écrite.

WEBSILON est autorisée à modifier le contenu des présentes conditions générales de vente, sous réserve de notifier au CLIENT l'existence de cette modification et la date de sa prise d'effet, en l'invitant à prendre connaissance du nouveau texte des conditions générales de vente, disponible en ligne. L'accord du CLIENT sera réputé acquis à défaut d'opposition écrite dans les vingt-huit (28) jours suivant cette notification, ce qui entraînera l'entrée en vigueur immédiate et automatique des conditions générales de vente modifiées, à l'expiration de ce délai, ou à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée par WEBSILON dans le cadre de la notification susvisée.

Article 3. Obligation des parties

WEBSILON s'oblige à :

- Il est expressément spécifié que WEBSILON n'a qu'une obligation de moyens (respecter le cahier des charges) et en aucun cas ne saurait être tenu d'une obligation de résultats.

- WEBSILON veillera au respect des droits des tiers en matière de droit de la personnalité, droit d'auteur, droit des marques et des brevets.

Le CLIENT s'oblige à :

- avoir effectué toutes les déclarations obligatoires auprès du procureur de la république et de la CNIL le cas échéant.

- fournir à WEBSILON l'ensemble des documents et données nécessaires à la réalisation du cahier des charges, en respectant le calendrier arrêté entre les parties.

- payer le prix convenu au présent contrat à la signature du devis

- respecter la charte du fournisseur d'hébergement et la netiquette.

- diffuser sur son site les informations prévues par l'article 43-8 de la loi du 1er août 2000.

- être responsable des informations diffusées sur son site web.

Article 4. Responsabilité d'WEBSILON

Dans la mesure maximale autorisée par le droit applicable et sauf pour dommages corporels ou décès causé par la négligence ou dol imputable à WEBSILON, la responsabilité cumulée totale de WEBSILON à l'égard du CLIENT et de ses Sociétés Affiliées au titre de ce Contrat n'excédera pas les sommes payées à WEBSILON pour les Produits ou

Service objets du litige.

En aucun cas, WEBSILON ne pourra être tenue responsable pour tout dommage indirect, dommage par ricochet ou autres, même si WEBSILON a été préalablement informée de la possibilité d'un tel dommage, et même si un accord sur les recours a failli dans son objet ou que ce recours est jugé inapplicable pour toute autre raison.

- En aucun cas, la responsabilité de WEBSILON ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du CLIENT, non-respect des conseils donnés
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel WEBSILON n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance

- problème rencontré sur le site : du type paiement frauduleux, carte bancaire volée, non paiement de l'internaute, perte d'un colis envoyé, etc. WEBSILON est l'interlocuteur technique et ne peut être responsable des problèmes imputables à l'attitude de l'internaute. Le CLIENT se tournera alors vers sa banque et/ou son assureur pour régler ces différends.

Article 5. Moralité et respect des lois des règlements et des droits des tiers

Si le CLIENT présente sur son site des éléments immoraux, en apparente violation des lois, règlements ou des droits des tiers WEBSILON a la possibilité d'interrompre immédiatement sa prestation.

Dans les cas graves (pédophilie, trafic ou vente de produits ou substances illégales ou de marchandises interdites ou hors commerce), WEBSILON devra, sans délai, pour le site concerné, avertir les services de police et cela sans qu'aucune demande d'indemnité ou de dommages et intérêts ne puisse lui être réclamée sous quelque forme que ce soit. Les sommes dues au titre du présent contrat seront alors immédiatement exigibles.

WEBSILON exclus toute responsabilité en ce qui concerne toutes les activités et le contenu du site internet du CLIENT. L'activité de WEBSILON est limitée à apporter au CLIENT une assistance dans le développement et la maintenance du site internet du CLIENT. Il revient par conséquent au seul CLIENT de s'assurer que ses activités et le contenu du site respectent les réglementations et législations en vigueur. WEBSILON exclu par ailleurs toute responsabilité au titre de tout préjudice causé à des tiers par l'activité et/ou par le contenu du site.

Article 6. Signature du site

Les coordonnées de WEBSILON pourront figurer en « signature sur le site » mais celles ci peuvent être retirées à tout moment à la demande de WEBSILON.

Exemple de signature en pied de page « WEBSILON : conception de sites web et référencement », avec les URL de redirections.

Article 7. Modification par un tiers ou le CLIENT

Le CLIENT sera libre d'exploiter son site comme il l'entend, ou de le faire modifier soit par WEBSILON soit par un tiers ou lui-même. Il a expressément été convenu qu'en cas de modification par un tiers ou par le CLIENT, WEBSILON ne sera plus responsable de son bon fonctionnement.

Article 8. Sous-traitance

WEBSILON pourra avoir librement recours à la sous-traitance pour une partie ou la totalité des prestations des prestations objets des présentes. WEBSILON demeurera responsable à l'égard du CLIENT de l'exécution de l'intégralité des obligations découlant du présent contrat.

Article 9. Moyens de paiement

Le règlement des prestations et services sera effectué par virement ou chèque à l'ordre de Baptiste ODDOS.

Article 10. Clause de divisibilité contractuelle

Si l'une des clauses du présent contrat était contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question sera annulée, le contrat demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

Article 11. Force majeure

Les parties ne sont pas responsables en cas de force majeure et notamment en cas de défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grèves, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics ou privés, et de ses effets.

Article 12. Litige et compétence d'attribution

En cas de litige entre les parties autre que celui visé à l'article 4, celles-ci s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

En cas d'échec d'une solution négociée, les parties conviennent expressément d'attribuer compétence exclusive aux tribunaux de Versailles.

La procédure visée à l'article 4 sera également de la même compétence exclusive.

Article 13. Propriété du contenu du site

Le CLIENT est propriétaire des informations se trouvant sur son site (logo, pages HTML, fichiers, images, sons), des bases de données, fichier clients ou autres.

Le CLIENT s'engage expressément à ne pas proposer sur son site des marchandises illicites ou interdites par la loi, à respecter la propriété intellectuelle des autres sites et plus généralement des œuvres de l'esprit, littéraires, artistiques et autres ainsi que les droits d'auteurs et les propriétaires des marques. Il s'engage

en outre à respecter les droits de la personnalité et le respect de la personne humaine.

Le CLIENT déclare être titulaire d'un droit de propriété ou d'un droit d'utilisation ou de licence des marques, brevets, logiciels utilisés ou cités sur le site.

Article 14. Droit d'auteur

- Les textes ou documents transmis pour l'élaboration du site et sa mise à jour sont la propriété exclusive de leurs auteurs et ne peuvent être réutilisés même à titre non public et non commercial qu'avec l'accord écrit de l'auteur concerné.

- WEBSILON cède à titre exclusif au CLIENT pour tout type d'exploitation tous droits de reproduction, de représentation et d'adaptation du site dans son ensemble et des éléments qui le composent.

- Le CLIENT déclare avoir conclu des contrats ou accord avec les éventuels auteurs intervenant dans la réalisation du site afin de lui céder l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres concernées. Étant précisé que pour le recours aux iconographies, photographies, dessins ou musiques les droits seront à la charge du CLIENT.

En tout état de cause, le CLIENT déclare avoir été parfaitement informé de ses obligations en la matière et décharge WEBSILON de toute responsabilité en cas de recours des tiers.

Article 15. Archivage des données

A la mise en ligne du Site nouvellement créé, modifié, ou optimisé, WEBSILON transférera tous les éléments nécessaires sur le serveur. A compter de ce transfert, le CLIENT sera seul responsable de la sauvegarde et de la conservation de ses données (et de ses bases de données si existantes). A la demande du CLIENT et si ce dernier a réglé la totalité de la prestation, une copie supplémentaire du site (et des bases de données si existantes) pourra lui être fournie, sur le support le mieux adapté aux contraintes techniques du site au choix de WEBSILON (fichier ZIP par email, par CD, par clé USB), et ce uniquement.

Une fois la prestation effectuée, WEBSILON pourra détruire les archives en sa possession (la totalité du site, les bases de données, et les éléments ayant servi à l'élaboration), et le CLIENT le décharge d'ores et déjà de toute responsabilité de ce chef.

Article 16. Confidentialité

WEBSILON et le CLIENT s'engagent dans la mesure du possible, ainsi que tout son personnel à assurer la confidentialité des informations et documents des parties et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

Article 17. Incessibilité du contrat

Le CLIENT ne peut transférer ou céder le présent contrat, ou se substituer à un tiers. Le cas échéant, un nouveau contrat devra être signé.

Article 18. Information relative à l'éditeur d'un service de communication au public

Standard ouvert : Conformément à l'article 4 de la loi du 21 juin 2004 n°2004-575, le CLIENT est informé que toute personne éditant un service de communication au public en ligne doit mettre à la disposition du public un certain nombre d'informations dans un standard ouvert comme tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre.

Informations légales : Conformément à l'article 6.III.1 de la loi du 21 juin 2004 n°2004-575, le CLIENT est informé que doivent figurer en permanence sur le site, pour les personnes physiques, les noms et prénoms de la personne qui édite le site Internet, ainsi que son domicile et numéro de téléphone, et s'il est assujéti aux formalités d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, son numéro d'inscription. S'agissant d'une personne morale, elle doit mettre à la disposition du public sa dénomination ou raison sociale, son siège social, son numéro de téléphone, et si elle est assujéti aux formalités d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers, son numéro d'inscription. Dans les deux cas, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale, doit être désigné par ailleurs un directeur ou co-directeur de la publication. Si le site est édité par une personne physique, c'est elle qui sera directeur de la publication, sauf délégation. Si le site est édité par une personne morale, le directeur sera le responsable légal de l'entreprise, de l'association, ou de la collectivité territoriale au titre de la loi n°82-652 du 29 juillet 1982. Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone du prestataire d'hébergement et de l'éditeur dudit service doivent également être mis à la disposition du public.

Annexe 1 : Conditions particulières de vente WEBSILON pour la "création de site Internet" et/ou le "relooking / maintenance"

Article 19. Objet

Le présent contrat a pour objet, la création et la mise en ligne d'un site Web, ou le relooking d'un site Internet ou la maintenance d'un site Internet; confiés par le CLIENT à WEBSILON.

Article 20. Conception et réalisation du site

20.1. Cahier des charges

Il sera convenu entre les parties que le cahier des charges du site est celui indiqué sur le devis.

20.2. Maquette

Le CLIENT s'engage à retourner à WEBSILON les informations demandées au format numérique (carte de visite, flyers, photos, articles de presse, etc.), qui préciseront les besoins du CLIENT et décriront les caractéristiques du site, son ergonomie et le style de la ligne graphique. La maquette du site sera approuvée par le CLIENT avant l'élaboration du prototype.

20.3. Prototype

Le CLIENT s'engage à retourner à WEBSILON les informations demandées au format numérique, qui préciseront les besoins du CLIENT, qui décriront les fonctionnalités et la structure du site, et qui fourniront le contenu. Le prototype du site sera approuvé par le CLIENT avant la mise en service. Pour les sites disposant d'une interface de gestion de contenu, le CLIENT doit renseigner les informations nécessaires avant la mise en service.

Article 21. Retro planning (calendrier des travaux)

WEBSILON s'engage à réaliser le site et à le mettre en ligne dans les délais indiqués sur le devis, à compter de sa signature, de la réception des éléments nécessaires (textes, documents, photos, prospectus, articles de presses, audio, vidéo, ...), et du paiement de l'acompte (30 % du montant TTC du devis).

Le CLIENT s'engage à donner les éléments (textes, documents, photos, prospectus, articles de presses, audio, vidéo, ...) à la signature du devis et à participer et valider les différentes étapes de la réalisation du site, (cahier des charges, maquette du site Web et prototype du site Web). Le cas échéant, la date de livraison du site en sera tout autant décalée.

Si le CLIENT ne fournit pas les éléments nécessaires, et ne participe pas aux différentes étapes de la réalisation du site dans un délai de six mois, le CLIENT devra s'acquitter du solde. Cependant, le CLIENT aura jusqu'à la fin de cette première année pour fournir ces éléments, au delà, le projet sera considéré comme fini, le site Web remis au CLIENT, et ce contrat se verra finalisé.

Si le CLIENT décide de ne plus finaliser son site Internet à un quelconque moment, le CLIENT devra s'acquitter du solde, et ce contrat se verra finalisé.

Article 22. Obligation de WEBSILON

WEBSILON s'oblige à :

- Mettre en format (HTML, PHP,...) les éléments nécessaires au bon fonctionnement du site.
- Harmoniser l'apparence du site de manière à ce qu'il ait une présentation sans dysfonctionnement.
- Effectuer des tests avant la mise en ligne du site.

Article 23. Maintenance

La maintenance est de deux ordres :

23.1. Maintenance corrective

WEBSILON s'engage à assurer les corrections à apporter au site concernant les éventuelles anomalies de fonctionnement du site et notamment : conformité des liens hypertextes par rapport au cahier des charges, navigation sur le site, textes, fonctionnement des menus déroulant et des moteurs de recherche internes

Cette maintenance corrective sera assurée pendant une durée de 2 mois après la livraison du site. Le prix de cette maintenance est compris dans le prix de conception et de réalisation du site et ne fait pas l'objet d'une facturation supplémentaire.

Au delà de cette durée de 2 mois, cette maintenance sera facturée suivant devis accepté par les parties.

23.2. Maintenance évolutive

WEBSILON peut assurer au CLIENT une maintenance évolutive, prestation facturée par ailleurs, consistant en la réalisation des adaptations, modifications et mises à jour de la version définitive et de l'ensemble de son contenu.

Si les parties décident d'opter pour l'option maintenance évolutive, elles s'engagent à s'entendre sur un devis indépendant des présentes et comprenant les détails techniques et l'étendue de la maintenance requise ainsi que son coût.

Article 24. Contenu du site

23.1. Spécifications techniques

WEBSILON utilise les standards universels de l'Internet (comme par exemple HTML, PHP, JavaScript, MySQL, Flash Player, etc.) afin d'assurer au site une visibilité et une portabilité suffisante sur les principaux systèmes existants.

23.2. Éléments de base du site

En commun accord entre les parties, le site sera réalisé sur la base du cahier des charges correspondant au devis et les éléments fournis par le CLIENT pour sa réalisation.

Article 25. Conditions financières

Le prix stipulé sur le devis est payable selon les indications éventuellement présentes sur le devis ou à défaut selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature du devis.
- Solde à la fin du travail

Annexe 2 : Conditions WEBSILON applicables au «référencement d'un site Internet »

Article 1. Objet

Le Service confié par le CLIENT à WEBSILON portera sur le référencement d'un site internet. L'objet du référencement est d'accroître la visibilité du site du CLIENT au moyen d'une inscription sur une sélection d'annuaires ou de moteurs de recherche de l'Internet.

Article 2. Obligations des Parties

2.1. Cahier des charges et Obligations de WEBSILON

Il est convenu entre les Parties que le Cahier des Charges du référencement est celui indiqué sur le Devis. La méthodologie de référencement WEBSILON s'articule généralement autour de cinq (5) phases possibles dont les « caractéristiques techniques » détaillées seront stipulées sur le Devis :

1. Étude préliminaire / Diagnostic
2. Optimisation
3. Inscriptions et soumissions
4. Suivi et contrôles
5. Conseil.

Il existe en outre d'autres options supplémentaires de référencement possibles qui pourront être souscrites à tout moment par le CLIENT. Ces options complémentaires seront également accompagnées de leurs « caractéristiques techniques détaillées » stipulées sur le même Devis ou sur un nouveau Devis signé ultérieurement par les Parties.

2.2. Obligations du Client

Le Client fournira toutes les informations nécessaires à WEBSILON pour lui permettre d'assurer sa mission. Le Client laissera WEBSILON investiguer sur le site sans aucune restriction. Le Client suivra les préconisations de WEBSILON, notamment en insérant les balises méta réalisées par WEBSILON dans son code source. Le Client fournira la liste des mots clés qu'il souhaite voir utiliser, les titres, adresses URL, descriptifs de vingt mots maximum et plus généralement toutes les références requises. Le Client s'oblige, sur son site, à ne pas avoir d'activité illicite, pas de publicité mensongère et à respecter la déontologie d'Internet.

Article 3. Responsabilité

3.1. WEBSILON assure une obligation de moyen et en aucun cas de résultat. WEBSILON n'est ni en charge, ni responsable du développement du Contenu réalisé par le Client. Le Client s'engage à respecter les lois et règlements applicables, notamment et de manière non limitative, celles qui régissent la vente à distance, le droit de la consommation, les ventes aux enchères, la protection des mineurs, les droits de la personnalité, la propriété intellectuelle, la cryptographie, la publicité, les jeux et concours.

3.2. En cas de violation de la législation française ou étrangère, WEBSILON pourra, sans mise en demeure préalable, suspendre ou supprimer le référencement.

Article 4. Durée du contrat

La durée du présent contrat est d'une année qui commencera à courir à compter de la signature de ce Contrat. La phase d'étude prévue au Devis sera suivie de la phase de référencement puis de celle de maintenance. Le Contrat se poursuivra uniquement en ce qui concerne la maintenance par tacite reconduction par période d'un an (1) sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de trois mois avant la fin de la période en cours.

Article 5. Prix

Le prix convenu pour l'ensemble des prestations de référencement pour la première année est fixé conformément au Devis.

Article 6. Réserves

Les moteurs de recherche, annuaires et portails sont libres de déterminer les conditions d'inscription de sites et WEBSILON ne pourrait être responsable en cas de refus de référencement de site du Client. Dans ce domaine, WEBSILON ne peut avoir qu'une obligation de moyens. Le référencement du site du Client n'est prévu qu'auprès d'outils de recherche gratuits. Si le Client souhaitait un référencement auprès d'outils payants, les parties concluraient alors un accord particulier.

Annexe 3 : Conditions WEBSILON applicables à «l'hébergement d'un site Internet » et/ou « la gestion d'un nom de domaine »

Article 1. Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'hébergement d'un site Internet et/ou la gestion d'un nom de domaine (création / transfert / renouvellement) par WEBSILON.

Article 2. Cahier des charges

Il sera convenu entre les parties que le cahier des charges de l'hébergement ou de la gestion du nom de domaine est celui indiqué sur le bon de commande.

Article 3. Hébergement de site et nom de domaine

WEBSILON n'est tenu que d'une obligation de moyens concernant l'hébergement : la sécurité, les adresses emails, les noms de domaine, les sauvegardes et les informations hébergées sur son serveur.

Le CLIENT affirme connaître la faillibilité de ces systèmes sécurisés, des logs du serveur, et accepte d'utiliser ce système tel quel.

Nom de domaine :

WEBSILON peut, à la demande du CLIENT, déposer un/des nom(s) de domaine pour son compte mais le CLIENT reste seul responsable du choix du/des nom(s) de domaine et devra vérifier qu'il ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers.

WEBSILON n'est qu'un simple intermédiaire technique agissant pour et au nom du CLIENT. La disponibilité d'un nom de domaine n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut valoir offre d'enregistrement, sans la confirmation de l'enregistrement par WEBSILON.

Le nom de domaine enregistré par WEBSILON est sous la garde exclusive du CLIENT.

Article 4. Responsabilité

Responsabilité de WEBSILON :

– WEBSILON déclare être en conformité avec les lois applicables en matière d'accès au réseau et de site Internet.

– WEBSILON s'engage à assurer la sécurité logistiqu e et la sécurité physique du site hébergé sur son serveur au moyen de différents niveaux de sécurité pour éviter au maximum l'intrusion sur le site hébergé ou la destruction des données.

– WEBSILON se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques de ses infrastructures techniques et le choix de ses fournisseurs. Ils s'engagent à ce que ces changements ne modifient pas les performances du service offert au CLIENT.

– WEBSILON pourra interrompre son service pour des raisons de maintenance mais s'engage à ce que l'interruption soit la plus courte possible.

WEBSILON mettra en œuvre toute sa bonne volonté pour réparer toute atteinte à son service d'hébergement.

Article 5. Exonération de garantie de l'hébergeur

WEBSILON n'assume pas en conséquence une obligation de résultat mais de moyens pour ses prestations. En particulier, il ne saurait être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes quelles qu'elles soient, de tout dommage qui affecterait le CLIENT ou ses clients.

WEBSILON ne pourra être tenu pour responsable en cas d'appel à des ressources informatiques externes à celles mise à disposition du CLIENT par WEBSILON.

La présente clause d'exonération de garantie est considérée comme essentielle et déterminante par WEBSILON qui n'aurait pas contracté sans elle.

En aucun cas, la responsabilité WEBSILON ne pourra être recherchée en cas de :

– arrêt de l'hébergement pour toute cause visée à l'article 4.

– divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au CLIENT.

WEBSILON ne sera pas responsable du fait du CLIENT, notamment dans les cas ci-après :

– détérioration de l'application,

– mauvaise utilisation des terminaux par le CLIENT ou par sa Clientèle,

– destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au CLIENT.

Article 6. Information sur les restrictions d'accès aux services de communication

WEBSILON déclare respecter l'obligation légale fixée par la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 28 juin 2000 stipulant que les personnes physiques ou morales dont l'activité est d'offrir un accès à des services de communication en ligne autres que de la correspondance privée, sont tenues, d'une part d'informer leurs abonnés de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner, d'autre part, de leur proposer au moins un de ces moyens.

A cet égard il fourni au CLIENT les informations requises par la loi du 30 septembre 1986.

Article 7. Responsabilité du fournisseur d'accès et d'hébergement

Le CLIENT est informé des dispositions de la loi 21 juin 2004 qui stipulent que :

Les personnes physiques ou morales qui assurent même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité engagée du fait du contenu de ces services si :

- Le caractère illicite n'était pas manifeste,
- Elles n'avaient pas connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère,
- Elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible ;

Les personnes physiques ou morales qui assurent même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services doivent mettre en place un service facilement accessible et visible permettant à toute personne de porter à leur connaissance les données faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine raciale, l'incitation à la pornographie infantile. Elles ont l'obligation d'informer promptement les autorités publiques compétentes de toutes activités illicites, et de rendre publics les moyens qu'elles consacrent à la lutte contre ces activités illicites.

Article 8. Conservation des données

Les parties sont informées d'avoir à respecter l'obligation de conservation des données fixées par l'article 6-II de la loi du 21 juin 2004 ainsi que les règles concernant la collecte et le traitement des données prévues par l'article 7 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, à savoir :

Pour la conservation des données : Les personnes physiques ou morales qui assurent même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ont l'obligation de conserver les données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont elles sont prestataires.

L'autorité judiciaire peut requérir communication auprès des prestataires.

Les dispositions des articles 226-17, 226-21 et 226-22 du code pénal sont applicables au traitement de ces données.

Pour la collecte et le traitement des données : Un traitement de données à caractère personnel doit avoir reçu le consentement de la personne concernée ou satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- 1° Le respect d'une obligation légale incombant au responsable du traitement ;
- 2° La sauvegarde de la vie de la personne concernée ;
- 3° L'exécution d'une mission de service public dont est investi le responsable ou le destinataire du traitement ;
- 4° L'exécution, soit d'un contrat auquel la personne concernée est partie, soit de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ;
- 5° La réalisation de l'intérêt légitime poursuivi par le responsable du traitement ou par le destinataire, sous réserve de ne pas méconnaître l'intérêt ou les droits et libertés fondamentaux de la personne concernée.